

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI AU NOM
DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT »**

- OBJET : BAISSSE DU NOMBRE DE CONTRATS AIDES.

CONSIDERANT la décision du Gouvernement de baisser drastiquement et sans préavis le nombre de contrats aidés auprès des communes, EPCI et associations,

CONSIDERANT les conséquences désastreuses sur l'organisation et la gestion de certains services périscolaire quotidiens en particulier dans les zones rurales et en particulier le bon déroulement des services de cantine, de garderie et d'entretien des locaux scolaires,

CONSIDERANT les incidences sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap assuré par les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) bénéficiaires pour une large majorité du dispositif des contrats aidés,

CONSIDERANT l'absence totale d'information et de communication en amont qui auraient permis aux collectivités et associations de s'organiser et prendre ainsi les décisions adaptées en cette période de rentrée scolaire,

CONSIDERANT les conséquences difficilement soutenables sur les budgets de fonctionnement déjà sous tension des communes et associations qui ne pourront pas assurer cette charge supplémentaire sans subventions,

CONSIDERANT que l'approche strictement comptable du Gouvernement traduit une méconnaissance du fonctionnement des collectivités et des associations,

CONSIDERANT que même si les contrats aidés ne sont qu'une réponse partielle et perfectible au problème du chômage, ils permettent aux personnes éloignées de l'emploi de sortir de la précarité et de l'isolement social dans lequel elles sont confinées,

CONSIDERANT que le 8 août dernier, l'Association des Maires de France a alerté les ministres du Travail et de l'Education nationale sur les conséquences organisationnelles de cette décision,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE solennellement au Gouvernement de prendre toutes les mesures adéquates pour qu'à minima, les activités périscolaires puissent être assurées dans de bonnes conditions.

* * *